



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSÉS**

**Séance du jeudi 17 septembre 2020**

Délibération N°2020-09-05

<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 Titulaires présents : 13 Suppléants présents : - avec voix : 2 - sans voix : 7 Pouvoir : 1 <b>Votes exprimés :</b> 16	<b>L'an deux mille vingt</b> Le <b>dix-sept septembre</b> à dix-huit heures et trente minutes  Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy. La présidence du Comité Syndical a été assurée par le doyen d'âge, Monsieur <b>Henri CHAUMONTET</b> , le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président.  Puis le Président nouvellement élu, Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> , a assuré la présidence de la séance du Comité Syndical pour l'examen des autres points à l'ordre du jour  <b>Date de convocation et d'affichage</b> : 10 septembre 2020.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires</b> : M. André BOUCHET, M. Christian BUNZ, M. Georges CANICATTI, M. Henri CHAUMONTET, Mme Sylvia DUSONCHET, M. Emmanuel GEORGES, Mme Marie-Christine GLANDUT, M. Rémi LAFOND, M. Jean-Yves MÂCHARD, M. Julian MARTINEZ, M. Roland NEYROUD, M. Patrice PRIMAULT, Mme Catherine SGRAZZUTTI. <b>Délégués suppléants</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec voix : M. Pascal GUETTE, M. Thomas BIELOKOPYTOFF.</li><li>▪ Sans voix car titulaires présents : M. Hervé BOUËDEC, M. Jacky DURET, Mme Béatrice FOL, Mme Annie PLESSIS, M. Rémi PONCET, M. François RICHER, M. François SEVE.</li></ul>	
<b>DELEGUES EXCUSES</b> : Mme Jaqueline CECCON (pouvoir à M. Roland NEYROUD), M. Jean PALLUD (remplacé par M. Pascal GUETTE), M. Michel PASSETEMPS (remplacé par M. Thomas BIELOKOPYTOFF) <b>DELEGUES ABSENTS</b> : RAS	

**OBJET : ELECTION DU BUREAU**

VU l'arrêté n°2007-3744 du 27 décembre 2007, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2010-1168 du 4 mai 2010, approuvant la modification de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2014 023-0019 du 23 janvier 2014, approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2014083-0018 du 24 mars 2014, portant représentation-substitution de la communauté de communes de la Semine en lieu et place des communes de Chêne-en-Semine, Chessenz, Clarafond-Arcine et Vanzy au sein du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2014339-0009 du 5 Décembre 2014, approuvant la modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (composition du Comité Syndical),

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0020 du 23 juillet 2015, approuvant modification du siège du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0117 du 23 décembre 2016, portant modification de la composition du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0045 du 04 mai 2017, approuvant modification de la composition du SMECRU.

VU, l'article 6 des statuts du SMECRU portant sur la composition du bureau du SMECRU,

VU, la délibération 2020-09-04 portant sur la composition du Bureau et son nombre de membres.

Sous la Présidence de Monsieur **Jean-Yves MÂCHARD**, Président du SMECRU,  
Le Comité Syndical a désigné :

- **Un Secrétaire** de séance : Monsieur **Hervé BOUËDEC**,
- **Deux assesseurs** : Madame **Marie-Christine GLANDUT**,  
Madame **Sylvia DUSONCHET**

Le **Comité Syndical** a procédé à l'élection des 3 membres du bureau du SMECRU.

### Election du 1<sup>er</sup> membre du Bureau du SMECRU :

CONSIDERANT pour le poste de 1<sup>er</sup> membre du Bureau du SMECRU, la candidature de Monsieur **Henri CHAUMONTET**.

#### Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 16
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau (art. L 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 16
- e. Majorité absolue \* : 9

**\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur**

Indiquer les nom et prénom des candidats (DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE)	Nombre de suffrages obtenus	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
<b>CHAUMONTET HENRI</b>	<b>16</b>	<b>seize</b>

**Monsieur Henri CHAUMONTET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1<sup>er</sup> membre du Bureau du SMECRU.**

### Election du 2<sup>eme</sup> membre du Bureau du SMECRU :

CONSIDERANT pour le poste de 2<sup>eme</sup> membre du Bureau du SMECRU, la candidature de Monsieur **Rémi LAFOND**.

#### Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 16
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau (art. L 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 16
- e. Majorité absolue \* : 9

**\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur**

Indiquer les nom et prénom des candidats (DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE)	Nombre de suffrages obtenus	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
LAFOND REMI	16	seize

**Monsieur Rémi LAFOND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 2<sup>ème</sup> membre du Bureau du SMECRU.**

**Election du 3<sup>ème</sup> membre du Bureau du SMECRU :**

CONSIDERANT pour le poste de 2<sup>ème</sup> membre du Bureau du SMECRU, la candidature de Madame Sylvia DUSONCHET.

**Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 16
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau (art. L 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 16
- e. Majorité absolue \* : 9

**\*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur**

Indiquer les nom et prénom des candidats (DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE)	Nombre de suffrages obtenus	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
DUSONCHET SYLVIA	16	seize

**Madame Sylvia DUSONCHET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 3<sup>ème</sup> membre du Bureau du SMECRU.**

**Sont élus membres du Bureau :**

- Monsieur Henri CHAMONTET, 1<sup>er</sup> membre du Bureau,
- Monsieur Rémi LAFOND, 2<sup>ème</sup> membre du Bureau,
- Madame Sylvia DUSONCHET, 3<sup>ème</sup> membre du Bureau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois le _____ Et de sa publication le _____
--



Pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MÂCHARD**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E